

# Procès-Verbal du Conseil de la Faculté des arts du 7/04/2022

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es

**Collège A :** Michel Demange, Marta Grabocz, Geneviève Jolly, Pierre Litzler (procuration à Michel Demange), Pierre Michel, Xavier Hascher (procuration à Marta Grabocz)

**Collège B :** Aude Astier, Christophe Damour, Carola Hertel (procuration à Elise Razaiarisoa), Elise Razaiarisoa, Guillaume Sintès (procuration à Christophe Damour)

**Collège du personnel IATOSS :** Maud Froeliger, Françoise Gademann, Brenda Rungassamy

**Collège des usagers étudiants :** Hugo Crouzille, Romain Humbert (procuration à Chloé Janin), Laure Grimonprez, Chloé Janin (procuration à Léopold Bouchard), Lucile Pabois, Caroline Schickele (procuration à Lucile Pabois), Alix Veinante (procuration à Laure Grimonprez)

**Collège des personnalités extérieures :** Sylvie Fovanna (procuration à Aude Astier), Paul Lang, Christine Ritzenthaler, Charline Tabaraud

**Membres invités :** Aurelio Bianco, Sylvain Diaz, Vivien Philizot, Stefan Kristensen

## Ordre du jour

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du PV de la séance du 3 février 22.
3. Informations du Doyen
4. Désignation de M. Paul Lang comme membre externe du Conseil, en remplacement de Mme Anne Mistler
5. Changements dans l'offre de formation
  - a. licence arts
  - b. licence arts du spectacle
  - c. master cinéma
  - d. master arts de la scène
  - e. master design
  - f. master arts plastiques
6. Adoption des modalités d'évaluation des connaissances (MECC)
7. Approbation du règlement intérieur du Département arts du spectacle
8. Divers

### 1. Accueil et adoption de l'ordre du jour.

Le Doyen accueille les membres du conseil pour ce conseil de faculté. Il soumet aux conseillers l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité.

### 2. Adoption du PV de la séance du 3 février 22.

Le Doyen soumet le PV de la séance du 3 février 2022 qui est adopté à l'unanimité.

### 3. Informations du Doyen

Le Doyen présente trois informations.

1. La première est relative au recrutement d'un-e responsable administratif-ve de la Faculté. Le 1<sup>er</sup> mars, est entrée en fonction Mélodie Laghouati, issue de l'IRA. Depuis le 2 mars, elle est néanmoins en congé maladie. En dialogue avec la DRH, il a été décidé, afin d'épauler le doyen pour de

nombreuses tâches administratives, de procéder au recrutement comme responsable administrative adjointe d'Isabella Stamatiadou qui, dans une phase intermédiaire, continuerait également à s'occuper de la scolarité en arts visuels.

2. Le Doyen rappelle que les élections au conseil de faculté auront lieu le 24 mai prochain. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 16 mai. La date de clôture des listes électorales est fixée au 25 avril 2022. Le Doyen encourage les collègues du collège B à se concerter pour établir une liste unique ou deux listes. Il s'agit d'avoir un conseil de faculté solide pour les quatre années qui viennent.
3. En vue du prochain Dialogue stratégique, précédemment nommé « Dialogue de gestion », où il s'agit notamment de faire valoir les besoins en ressources humaines sur le plan pédagogique mais aussi administratif, le Doyen a commencé une consultation des équipes pédagogiques discipline par discipline : il incite à une réflexion très concrète en formulant les lacunes et les projets, les velléités qu'on peut avoir dans les disciplines et d'évaluer l'impact que cela peut avoir sur la Faculté dans son ensemble. Il s'agit de dynamiser chaque discipline et de proposer à la Présidence une réalité de la Faculté dans son ensemble plus cohérente. C'est un processus en cours et ce sera le principal point à l'ordre du jour du prochain conseil de faculté.

#### **4. Désignation de M. Paul Lang comme membre externe du Conseil, en remplacement de Mme Anne Mistler**

Le Doyen et le Vice-Doyen souhaitent redynamiser la participation des membres externes du conseil de faculté. Certains mandats sont à renouveler (ils sont d'une durée de trois ans). Le Doyen présente Paul Lang, directeur des musées de la Ville de Strasbourg en remplacement d'Anne Mistler. Paul Lang remercie le Doyen pour sa confiance et se dit heureux de remplacer Mme Mistler pour représenter les Arts et la culture en vue de renforcer la collaboration entre l'Université et la Ville.

Pour le Doyen, la présence de membres externes a un sens au conseil de Faculté parce que cela permet justement la construction de partenariats : il ne s'agit pas seulement d'un travail de représentation.

#### **5. Changements dans l'offre de formation**

Des modifications de maquette ont été élaborées pour les deux années à venir par les départements des Arts visuels et des Arts du spectacle.

- a. Pour la Licence mention Arts, Vivien Philizot explique qu'il y avait nécessité de clarifier la conduite pédagogique. Plus précisément en design, les métiers évoluent et il fallait adapter la formation. L'approche théorique a été revue, notamment avec une initiation à la recherche en L1 et L2. Cela a amené l'équipe pédagogique à repenser le lien entre théorie et pratique, mais aussi la place de l'infographie trop pensée comme un but en soi : celle-ci a été repensée au service des projets. Les responsables pédagogiques ont travaillé sur un allègement sensible du coût de la maquette qui accordait une large place à la pratique, la Licence étant presque pensée comme un BTS : l'approche théorique a été renforcée en allégeant l'offre de formation pour se rapprocher de celle proposée dans les autres départements.

Michel Demange prend la parole au nom d'un certain nombre de collègues qui s'inquiètent de la « liquidation » d'un grand nombre de cours de pratique. Très appuyée en Master, la recherche ne correspondrait pas forcément selon lui aux attentes des étudiant·e·s. Michel Demange pense qu'il s'agit là d'un projet périlleux et il s'abstiendra de voter favorablement. Vivien Philizot qui connaît les réserves de Michel Demange rappelle que toute l'équipe est convaincue par ce projet, né

notamment des remontées des étudiants lors des conseils de perfectionnement : on est loin d'une « liquidation », la pratique demeurant très présente. Michel Demange fait également part de sa crainte quant au glissement du stage du M2 au M1 qui pourrait priver des étudiant·e·s repéré·e·s d'une embauche dans la foulée : cette révision pose selon lui problème quant à l'insertion professionnelle des étudiant·e·s. Vivien Philizot rappelle que c'est une demande des étudiant·e·s qui ont du mal à mener de front en M2 un stage, un mémoire et un projet personnel : les conséquences d'un déplacement ont été étudiées ; cet essai, proposé sur les deux prochaines années, devrait être bénéfique et permettre aux étudiant·e·s d'avoir une autre approche de la formation. S'il y a des problèmes, l'équipe en prendra acte et il sera possible de faire évoluer les choses.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette, adoptées 21 POUR / 1 CONTRE / 2 ABSTENTIONS

- b. Pour la Licence mention Arts du spectacle, Aude Astier indique que la modification de maquette est issue de réflexions de l'équipe pédagogique et de retours en conseil de perfectionnement. Elle concerne en particulier le L1S1 où jusqu'à présent étaient très prioritairement proposés des CM. Il s'agit désormais de proposer des TD pour favoriser l'accompagnement des étudiants dans les 4 parcours de la mention. Il s'agit aussi de mieux coordonner théorie et pratique et favoriser la méthodologie universitaire. Christophe Damour précise qu'il ne s'agit pas de modification profonde de la structure de l'offre de formation ; pour le cinéma en particulier il s'agit principalement de réinjecter des groupes de TD en méthodologie, en analyse et en pratique, et ce dès le L1S2.

Hugo Crouzille souligne que les changements sont très positifs du point de vue des étudiant·e·s. Les demandes des étudiant·e·s formulées en conseil de perfectionnement ont bien été pris en compte. Il regrette néanmoins que le module de découverte du monde professionnel n'ait pu être aménagé comme proposé par les étudiants en février dernier. Aude Astier indique que cela n'implique pas une modification de la maquette mais que la cohérence des enseignements en découverte du monde professionnel pourra être revue et repensée, notamment dans le cadre de la prochaine offre de formation.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette, adoptées à l'unanimité.

- c. Pour le Master mention Cinéma, Christophe Damour indique que, dans la visée de la prochaine offre de formation, sont essayées différentes modifications à coût constant (création de groupes, mutualisation avec d'autres formations, etc.). Pour l'année prochaine, ce sont principalement des réaménagements internes.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette : 22 Pour / 1 Abstention.

- d. Pour le Master mention Arts de la scène, Sylvain Diaz indique que cette modification résulte d'échanges au sein de l'équipe pédagogique et des conseils de perfectionnement au cours desquels les étudiant·e·s ont demandé l'ouverture de cours de langue disciplinaire. Dans une visée de professionnalisation, il s'agit donc de créer un cours d'anglais dans l'UE1 des trois premiers semestres, pour un coût total de 100HTD.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette, adoptées à l'unanimité.

- e. Pour le Master mention Design, Vivien Philizot indique que la modification est issue d'une longue réflexion. Les deux parcours n'avaient en effet rien de commun. L'idée était de redonner une colonne vertébrale à la mention en mutualisant mieux certains cours. Il s'agissait aussi de repenser le projet du Master en réfléchissant à une thématique plus en lien avec la réalité du design aujourd'hui. Il a fallu aussi repenser la place de la pratique et de la théorie, qu'il a fallu repenser. L'équipe pédagogique a changé le rythme de l'année (en déplaçant le stage). Il y a aussi l'ouverture d'un double cursus avec la HEAR (avec qui il y a une longue collaboration) qui consisterait pour quelques étudiants (3-4) à suivre des modules pratiques à la HEAR et des modules théoriques à l'Université : en fin de cursus, les étudiant·e·s pourraient poursuivre sur un Doctorat ou ailleurs. Dernière chose : l'équipe a essayé de retrouver un volume d'heures étudiants et d'heures TD équivalent à celui des autres Masters de la Faculté. Les étudiant·e·s se plaignaient d'ailleurs en conseil de formation d'une formation trop chargée.

Pour Christine Ritzenthaler, de la HEAR, c'est un très bon moyen de mutualiser des enseignements ; cela ne doit pas se faire à sens unique. Il faut que les étudiant·e·s en DNSEP puissent accéder à un grade de Master pour poursuivre en Doctorat. C'est aussi un élément de professionnalisation pour les étudiant·e·s que de passer d'un établissement à l'autre. Ce parcours est ainsi testé dès l'année prochaine.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette : 21 POUR / 1 CONTRE / 2 ABSTENTIONS

- f. Pour le Master mention Arts plastiques, Vivien Philizot indique qu'il y a très peu de modifications : il s'agit du parcours Arts plastiques théorie et pratique : un workshop a été supprimé et le volume d'heures de certains modules modifié. Ce sont des modifications à la marge.

Le Doyen soumet au vote ces modifications de maquette, adoptées avec 23 POUR et 1 ABSTENTION

## **6. Adoption des modalités d'évaluation des connaissances (MECC)**

Le Doyen propose d'adopter les MECC mention par mention.

Au préalable, Hugo Crouzille souligne qu'en Arts du spectacle, certains examens se passent encore en distanciel : les représentants étudiants demandent une clarification. Sylvain Diaz indique que cela va se poursuivre, notamment en L1S1 où les effectifs étudiant·e·s ne permettent pas un accueil dans de bonnes conditions pour des examens. Maud Froeliger indique qu'il est impossible d'indiquer dans EVA si l'examen aura lieu en présentiel ou distanciel.

Pour la Licence mention Arts du spectacle, Laure Grimonprez fait part de trois questions des étudiants :

- Pourquoi les MECC en langues sont différentes en L1-L2 et L3 ? Maud Froeliger indique que cela dépend des modalités d'évaluation communiquées par le CRAL.
- Pour l'UE3 du L326, il y a une divergence entre ce qui est indiqué dans les MECC et ce qui a été appliqué par l'enseignant·e. Christophe Damour va regarder en détail et rappelle qu'il n'y a pas de volonté de changement.
- Toujours en analyse de films, est indiqué en L1S2 « assiduité obligatoire ». Christophe Damour rappelle que c'est une erreur de saisie qui devrait être indiquée pour l'ensemble de la formation.

Le Doyen soumet au vote ces modalités d'évaluation, adoptées à l'unanimité.

Pour la Licence et le Master mention Musicologie, Aurelio Bianco signale des modifications à la marge (1 module qui est passé de 1 examen à 2). Autre spécificité du département de Musique : le rattrapage en

Master est maintenu. Laure Grimonprez fait part de retours d'étudiant-e-s en musicologie qui demandent à avoir plus d'examens pour pouvoir se rattraper : les représentant-e-s étudiant-e-s ont encouragé à porter leur demande dans le cadre du conseil de perfectionnement. Aurelio Bianco explique qu'il y a déjà beaucoup d'examens par module.

Le Doyen soumet au vote les modalités d'évaluation de ces deux mentions, adoptées à l'unanimité.

Pour le Master Arts de la scène et le Master Cinéma, aucune question n'étant formulée, le Doyen soumet au vote les modalités d'évaluation de ces deux mentions, adoptées à l'unanimité.

Pour la Licence mention Arts, aucune question n'étant formulée, le Doyen soumet au vote les modalités d'évaluation, adoptées à l'unanimité.

Pour le Master mention Arts plastiques et le Master mention Design, aucune question n'étant formulée, le Doyen soumet au vote les modalités d'évaluation de ces deux mentions, adoptée par 22 POUR et 2 Abstentions.

### **7. Approbation du règlement intérieur du Département arts du spectacle**

Le Doyen invite le directeur du département des Arts du spectacle à présenter le règlement intérieur adopté en conseil de département en février 2022 et soumis à l'approbation des membres du conseil de faculté, comme le stipulent les nouveaux statuts.

Sylvain Diaz indique les membres du conseil du département des Arts du spectacle ont, sur les conseils de l'ancienne responsable administrative de la Faculté, travaillé à la rédaction d'un règlement intérieur une première fois adopté en juin 2021 : les statuts n'exigeaient pas à l'époque que celui-ci soit soumis au conseil de faculté. La présente version est une révision de ce premier règlement intérieur, conforme aux nouveaux statuts : il entérine notamment la présence régulière de représentant-e-s étudiant-e-s au sein du conseil de département des Arts du spectacle.

Le Doyen remercie le département des Arts du spectacle pour ce travail de cadrage et soumet ce règlement intérieur au vote, qui est unanime.

En l'absence de points divers, le Doyen remercie Sylvain Diaz pour la prise de notes, lève la séance et donne rendez-vous aux conseillers pour le prochain conseil de faculté qui se tiendra le 2 juin 2022.

Strasbourg, le 11 avril 2022

Stefan Kristensen, Doyen

